

ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

N°19/2021

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que la société ECOTS-BTP, 1 rue Louis Blanc 60180 NOGENT-SUR-OISE, représentée par M. MACHADO Tonio doit procéder au branchement eau pour le compte de VEOLIA au 27 rue du Moulin (EARL MORIN FILS) à compter du 20 septembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'accès et le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux sur la voie publique, la circulation sera donc alternée par feux tricolores sur la rue du Moulin avant le numéro 27, à compter du 20 septembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit à l'emplacement des travaux pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisations avertiront les usagers, conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire, qui devront être mis en place par la société.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- La société ECOTS-BTP, représentée par M. MACHADO Tonio ;

Fait à Livilliers,
Le 09/09/2021

Le 1^{ER} Maire adjoint,
Jean ABONDANCE

